

RÈGLES DE QUALIFICATION RHÔNE-ALPES

Pour participer au CHALLENGE France

- 1 / La qualification pour le Challenge France est réalisée à partir d'un Classement Par Points (CPP) établi sur l'ensemble des courses Rhône-Alpes (Coupe et Championnat) de l'année N-1.
- 2 / Le CPP est calculé pour chaque année d'âge et non par catégorie (sauf à partir de la catégorie Homme 19/24). Ceci afin d'éviter les changements de catégorie entre l'année N-1 et N.
- 3 / Les qualifications sont établies à partir d'un quota de 60 % par année d'âge à partir du CPP. Ce pourcentage pourra être révisé chaque année, en début de saison.
- 4 / Le minimum de pilotes qualifiés par catégorie ou année d'âge est de 10. En dessous de ce nombre, aucun quota ne sera appliqué. Au-delà, les 10 premiers pilotes seront qualifiés tant que les 60 % restent inférieurs à 10.
- 5 / Les 60 % seront arrondis au chiffre supérieur.
- 6 / A la limite des 60 %, tous les pilotes à égalité de points sont qualifiés.
- 7 / Tous les pilotes Nationaux ou Elites sont sortis du CPP.
- 8 / Tous les pilotes qui accèdent au niveau National à l'année N sont sortis du CPP avant calcul des 60 %.
- 9 / Tous les pilotes Nationaux à l'année N-1, qui redescendent en challenge à l'année N, sont qualifiés d'office pour le Challenge France de l'année N. Ils n'entrent pas dans le calcul des qualifications.
- 10 / Concernant les cruisers, les pilotes minimales 1 pourront participer au Challenge France à condition d'être qualifié en 20 pouces ou être National
- 11 / Au sujet de la catégorie Prélencé, les pilotes de 5 ans entrant dans le quota ne seront pas qualifiés. Ceci afin de privilégier les pilotes de 6 ans qui, à l'année N, se retrouveront au challenge France en catégorie 8 ans et moins.